0. Avant de commencer

Mobilis fait du site de la commune une appli pour le téléphone. Ce guide explique, geste par geste, comment s'en servir. Chaque fiche dit qui la lit : l'habitant, le bénévole d'une association, l'agent de la mairie ou l'administrateur du site.

Temps nécessaire : 3 minutes de lecture.

Qui fait quoi

- **L'habitant** installe l'appli, lit les nouvelles, suit ses associations et reçoit les notifications. Il n'a jamais besoin de compte. Fiches 1 à 3.
- **Le bénévole** d'une association publie depuis son téléphone : nouvelles, photos, événements, appels à bénévoles. Il a un compte, reçu par invitation. Fiches 4 à 7.
- **La mairie** (ou la communauté de communes) relit les publications des associations, lance les alertes et suit l'audience. Fiches 8 à 11.
- **L'administrateur du site** installe Mobilis et le règle. Fiches 12 à 14.

L'appli et l'administration

Presque tout se fait **dans l'appli**, sur le téléphone : c'est là que les habitants lisent et que les bénévoles publient. Les écrans de l'appli sont les mêmes sur un ordinateur, en plus large.

Quelques gestes se font **dans l'administration** du site, celle de Joomla : les alertes, l'audience, les fiches des acteurs et les réglages. Les fiches le disent à chaque fois.



Les numéros des captures

Les numéros ① ② ③ du texte renvoient aux mêmes numéros sur les images. Les captures viennent de notre site de démonstration, la commune imaginaire de Bellefeuille-sur-Seille.

> **Les mots du guide :** un **acteur**, c'est la mairie, la communauté de communes ou une association. Une **publication**, c'est ce qu'un acteur fait paraître dans l'appli : une nouvelle, un événement, un appel à bénévoles.